

www.acteursdusport.fr

Acteurs DU sport

Développer le sport dans les territoires

n° **227** mars 2021

Maisons sport-santé : quel mélange de styles !

DOSSIER P.7

ÉQUIPEMENT

Les sols démontables jouent la course contre la montre

JURIDIQUE

Une proposition de loi visant à démocratiser le sport

POLITIQUES SPORTIVES

La Dordogne met du sport dans son terroir

La filière sport retient son souffle

Partenaire des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Groupe BPCE publiait en février 2020, une analyse économique, comportementale et territoriale inédite visant à comprendre ce que représente la filière sport en France. La crise sanitaire a changé la donne. De quelle manière ? Avec quelles conséquences ? BPCE L'Observatoire apporte un nouvel éclairage. Selon ses estimations, la filière sport enregistrerait une chute d'environ 21 % de son activité en 2020 par rapport à 2019, soit une récession beaucoup plus profonde que celle estimée sur l'ensemble de l'économie (- 8,3 % selon l'Insee). Si l'on tient compte de la croissance qui était attendue en 2020, la perte d'activité liée à la crise sanitaire peut être évaluée à 25 %.

Cette crise n'a pas épargné les associations sportives dont la baisse moyenne des revenus est estimée à environ 30 % en 2020 par rapport à 2019. 70 % d'entre elles déclarent, en 2020, une baisse de leur budget, et supérieure à 50 % pour 20 % d'entre elles.

L'engouement autour de Paris 2024 reste intact : 82 % des associations et 89 % des entreprises considèrent que l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 est une bonne chose, voire une très bonne chose pour la moitié d'entre elles.

74 % des entrepreneurs du sport se déclarent confiants quant à l'avenir de leur propre entreprise et 66 % estiment que la filière dans son ensemble a la capacité de renouer avec la croissance à moyen terme.

Toutefois, pour les acteurs du sport, ce retour à une activité normale plus ou moins rapide et difficile passera le plus souvent par des changements structurels de leur activité : 44 % pensent que leur business model va devoir significativement s'adapter aux mutations actuelles et 15 % pensent même qu'ils devront complètement se réinventer.

Synthèse de BPCE L'Observatoire : bit.ly/3k954AU

30 minutes d'activité physique quotidienne

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, a lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des écoles élémentaires pour promouvoir « 30 minutes d'activité physique par jour ». Distinct de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), cet appel à manifestation d'intérêt vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages. Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques. L'activité physique quotidienne doit s'appuyer sur l'environnement existant. Une tenue sportive n'est pas nécessaire, la cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école seront utilisés en priorité. Tous les acteurs de la communauté éducative (enseignants, éducateurs, familles, municipalité, associations partenaires dont notamment l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) et l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL), les clubs sportifs, etc.) peuvent être impliqués dans la définition d'un projet qui s'intégrera au projet d'école. Il est préconisé de développer 30 minutes d'activité physique les jours où il n'y a pas d'enseignement d'EPS programmé.

Pour s'inscrire : bit.ly/3um5EzV

Elle l'a dit...



« Ce masque, qui peut être considéré comme un masque de la deuxième génération, permettra de reprendre le sport en respectant les gestes barrières. Ce n'est pas ce qui permettra de reprendre le sport demain en intérieur mais c'est un outil. »

Roxana Maracineanu
ministre en charge des Sports, à propos du masque adapté à la pratique sportive.



Dix propositions du Grenelle de l'éducation et de l'inclusion par le sport

Organisé à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), le Grenelle de l'éducation et de l'inclusion par le sport a débouché sur dix propositions :

- la mise en place d'un fonds d'urgence pour soutenir les associations sociosportives ;
- un plan ambitieux de 10 000 emplois orientés vers les associations sportives ayant un impact social dans les quartiers ;
- la formation de 5 000 coachs d'insertion par le sport, avec les fédérations, les villes, les associations et les entreprises ;
- la création d'un métier de « conseiller technique de la performance sociale du sport » ;
- le développement d'un réseau d'incubateurs pour accompagner au changement d'échelle les projets d'inclusion et d'éducation par le sport ;
- la relance estivale de la dynamique sportive dans les quartiers ;
- l'instauration d'un projet de découverte pour la jeunesse : 1 000 services civiques pour l'éducation et l'inclusion par le sport ;
- la rédaction d'un accord « Engagement de développement de l'emploi et des compétences pour le sociosport » ;
- l'accompagnement de 10 000 jeunes vers une insertion socioprofessionnelle ;
- la construction d'équipements sportifs adaptés au besoin des territoires.

Sport et citoyenneté : quelle histoire !

La Casden Banque Populaire, partenaire des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, a lancé son programme éducatif Histoire, sport & citoyenneté (1896-2024). Placé sous le haut patronage du Président de la République, il se décline sous différents formats durant quatre ans : exposition, site dédié, livrets pédagogiques, films, événements en région... Il bénéficie également du soutien actif du ministère chargé de la Ville, dans le cadre des actions pour favoriser la pratique sportive, facteur de cohésion sociale, dans les quartiers prioritaires de la ville.

Le programme a plusieurs déclinaisons :

- une exposition de 30 panneaux mettant en valeur 30 destins exceptionnels et 30 valeurs citoyennes sur les 30 olympiades de 1896 à 2024. Outil pédagogique destiné prioritairement au monde éducatif ;
- un site internet dédié avec des contenus additionnels, des guides pédagogiques : casdenhistoiresport.fr
- des films commentés par des personnalités du monde sportif et culturel ;
- des colloques, des festivals, des ouvrages et des événements en région viendront enrichir le programme durant quatre années.

Pour plus d'information : bit.ly/3pDfZEO

En bref...

La Fédération française de ski nautique et wakeboard va ouvrir son complexe sportif

La Fédération française de ski nautique et wakeboard possédera son centre technique national à Choisy-le-Roi en Ile-de-France. Mis en service dès l'été 2021, le site permettra d'accueillir toutes les animations de la fédération.

Chantiers olympiques : 750 millions d'euros de travaux engagés en 2021

À l'automne 2021, les travaux de la moitié des ouvrages pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris, en 2024, auront démarré. 9 000 ouvriers seront mobilisés.

Violences sexuelles dans le sport : près de 400 affaires remontées à la cellule ministérielle

Près de « 400 situations » ont été signalées à la cellule sur les violences sexuelles du ministère des Sports, d'après le Gouvernement. Ces chiffres arrivent un an après les révélations de la patineuse Sarah Abitbol, qui a déclaré que son entraîneur avait abusé d'elle alors qu'elle était âgée de 15 ans, et que ces viols avaient continué jusqu'à ses 17 ans.

15 conventions pour favoriser la pratique sportive des élèves

Quinze fédérations ont signé avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et les ministères de l'Éducation nationale et des Sports une convention pour faire bouger les élèves. Ces conventions interviennent dans le cadre de la Semaine olympique et de l'appel à pratiquer 30 minutes d'activité physique quotidienne.

Les conventions signées par l'État avec les fédérations sportives et associant l'Union sportive des écoles primaires (Usep) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) visent à favoriser la pratique sportive des élèves, l'élaboration de ressources pédagogiques et la formation des enseignants. Ces conventions signées au niveau national doivent pouvoir être déclinées au niveau local et favoriser le rapprochement entre écoles et clubs, milieu scolaire et monde sportif. Les conventions, conclues pour une durée de quatre ans, contractualisent l'engagement des signataires afin de favoriser la pratique de l'activité concernée, faciliter l'accès aux installations sportives et accompagner les actions prévues.

Maisons sport-santé : quel mélange de styles !

Les maisons sport-santé émergent petit à petit sur le territoire français. Le ministère des Sports assure que l'objectif présidentiel des 500 maisons sera atteint l'an prochain. En attendant, faute de modèle économique dédié, ces structures se distinguent surtout par leur hétérogénéité. Leur plein essor passera aussi par la capacité des médecins à davantage prescrire de l'activité physique. Laquelle n'est toujours pas prise en charge par l'Assurance-maladie...

- Au terme de deux appels à projets, un peu moins de 300 maisons sport-santé sont labellisées en France.
- Objectif : 500 en 2022.
- Entre des maisons en dur ou des applications numériques qui « projettent », elles se caractérisent par leur hétérogénéité.
- Leurs déploiement et fonctionnement futurs dépendront notamment du financement du sport-santé sur ordonnance.

C'était l'une des promesses du candidat Macron à la présidentielle. À savoir, labelliser 500 maisons sport-santé (MSS) d'ici à 2022. L'objectif est assigné noir sur blanc dans la Stratégie nationale sport-santé (SNSS) 2019-2024, politique publique dont l'objectif est d'inciter le plus grand nombre à intégrer la pratique d'une activité physique et sportive (APS) à son quotidien, à des fins de santé. « Nous y serons », assure le ministère des Sports, par la voix de Chrystèle Gautier, cheffe du bureau d'élaboration des politiques publiques de sport-santé (lire son interview p. 10). À ce jour, environ 280 structures ont obtenu la labellisation, au terme des deux premiers appels à projets : 138 à l'issue du premier, début 2019, puis 140 à 150, en ce début 2021 (1).

Ces maisons sport-santé ont une quadruple mission : accueillir le public, le renseigner sur les offres de pratiques disponibles localement, l'informer et le conseiller sur les bienfaits de l'activité physique et sportive ou adaptée et l'orienter vers des professionnels qualifiés. Elles s'adressent à des personnes en bonne santé qui souhaitent sortir de la sédentarité, avec un accompagnement spécifique. Mais aussi à des patients souffrant de maladies chroniques qui nécessitent, prescription médicale à l'appui, « une activité physique adaptée, sécurisée et encadrée par des professionnels formés », décrivent de concert, les ministères des Sports et de la Santé. Ces structures s'inscrivent ainsi dans un contexte de double voire triple prévention : primaire, par des interventions en amont de la

Maisons sport-santé : quel mo

- maladie - grâce à la vaccination ou une action sur les facteurs de risques tels que la sédentarité, le tabagisme, la mauvaise alimentation... Ou secondaire : l'enjeu est alors d'agir à un stade précoce de la maladie et de son évolution. Quant à la prévention dite tertiaire, elle vise la diminution du risque de complications et de récurrence.

Pas de schéma national

Les maisons sport-santé réunissent des professionnels de la santé et du sport « dans des espaces physiques abrités au sein de différentes structures » : associations, établissements sportifs, centres de santé, hôpitaux, structures itinérantes... Autrement dit, pas de schéma national « tout fait », y compris dans la forme, ne peut être utilisé par les établissements. Certes, il peut s'agir d'une maison « en dur » qui rassemble tous les acteurs de la santé et du sport. Ce sera par exemple le cas à Strasbourg où une aile des bains municipaux est en rénovation pour y instal-

ler la future MSS. Les textes approuvent également des « structures qui projettent » - comme dit le ministère : plateformes internet et autres dispositifs numériques (applications...) qui servent de relais entre les publics, les réseaux de santé et les associations sportives.

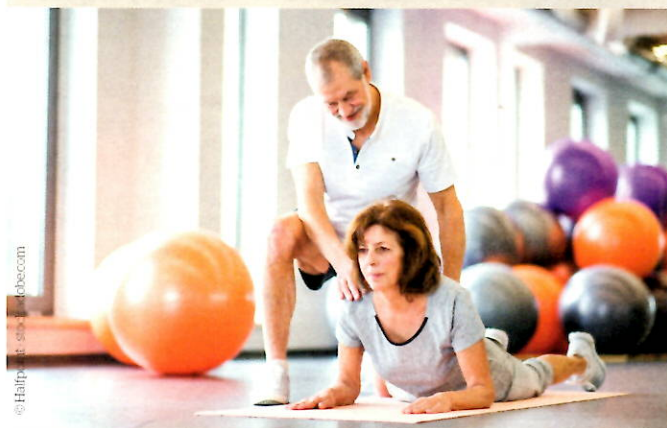
« Le sport sur ordonnance peut être prescrit mais il n'est pas remboursé »

« Le cahier des charges était largement ouvert afin de laisser une grande liberté aux acteurs et d'obtenir une bonne représentativité territoriale », décrypte le Dr Alexandre Feltz, adjoint à la maire de Strasbourg en charge de la santé environnementale et pion-

nier du sport-santé. Une telle hétérogénéité permet-elle d'offrir un égal accès aux soins ? « Comment font les personnes, âgées notamment, peu familières avec internet ? Il m'aurait semblé plus pertinent d'avoir des structures bien identifiées physiquement sur les territoires », nuance le Dr Didier Ellart, vice-président de l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes). Un avis qui rejoint celui du sénateur LR de l'Isère Michel Savin : « Les structures labellisées sont diverses et regroupent de nombreuses réalités. Il ne faudrait pas que le sport-santé devienne un produit marketing... ».

Au terme du premier appel à projets, huit départements étaient dépourvus de MSS : les deux Corse, la Creuse, le Gers, l'Orne, l'Oise, la Meuse et la Haute-Saône. Impair réparé au terme du second : « tous les départements métropolitains bénéficient aujourd'hui d'au moins une MSS », complète Chrystèle Gautier. Reste un territoire blanc du côté de Saint-Pierre-et-Miquelon, faute, semble-t-il, de candidature déposée.

Post-cancer : des textes et des questions



« C'est une belle reconnaissance de l'activité physique adaptée dans les soins oncologiques de support en cancérologie », lance la Société française des professionnels en activité physique adaptée (SFP-APA). Et ce, en référence à la publication du décret n° 2020-1665 du 22 décembre 2020 (1) relatif au parcours de soins global après le traitement d'un cancer. Puis à l'arrêté du 24 décembre 2020 (2) relatif au parcours de soins global après le traitement d'un cancer. Il y est notamment question du remboursement des bilans APA à hauteur de 45 euros (pour une heure) et d'un forfait de 180 euros, par patient et par an pour l'ensemble des bilans et consultations du parcours, en lien avec l'activité physique, mais aussi les suivis nutritionnels et psychologiques. Comme l'explique la SFP-APA, « il reste encore beaucoup de questions notamment sur le moment de prise en charge des patients (à partir de quand le patient est dans l'après-cancer ?), le type de structure/organisme qui pourra conventionner avec les ARS (réseau de santé, maisons sport-santé, professionnels libéraux, etc.), et le nombre de bilans APA par patient (possibilité d'en faire dans la limite de 180 euros ?) ».

(1) bit.ly/2LY14b3
 (2) bit.ly/3s1Xriu

Les quartiers politique de la ville ciblés

Priorité est également donnée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Au total, « 52 MSS interviennent aujourd'hui en QPV », reprend la référente sport-santé du ministère des Sports, qui insiste également sur le déploiement de structures mobiles (lire p. 11), à la rencontre des habitants des territoires carencés, notamment en zone de revitalisation rurale (ZRR). Et comme annoncé en comité interministériel à la ville, le 29 janvier dernier à Grigny (Essonne), 50 autres MSS seront implantées dans les quartiers d'ici à 2022. À Rezé (Loire-Atlantique), en périphérie de Nantes, l'Ufolep a installé un « espace sport-santé-société », dans le quartier prioritaire du Château, dans un local mis à disposition par le centre socio-culturel. « Depuis fin septembre 2020, nous proposons des bilans sport-santé puis des activités sur-mesure pour chacun, selon ses envies et ses possibilités. Nous recevons tout le monde, avec priorité aux personnes fragiles et aux habitants du quartier », souligne Maxime Lethu, chargé de mission à l'Ufolep 44. Crise sanitaire et confinements obligent, il concède toutefois un démarrage « au ralenti ». Il insiste également « sur

ange de styles !



l'importance d'effectuer un gros travail de sensibilisation et d'information auprès des professionnels de santé. Afin qu'ils nous connaissent et puissent orienter des patients ».

La prescription médicale se situe en effet à la base du fonctionnement des MSS, et du dispositif de sport-santé sur ordonnance, en général. Lorsque celui-ci « est organisé, structuré et financé, oui, les médecins prescrivent », répond le Dr Feltz, faisant toutefois référence à une situation... rarissime. Il poursuit : « Un médecin a besoin de savoir où et comment la thérapie qu'il prescrit, se réalise. Et si bien sûr elle est prise en charge... ». Or, sur le plan financier, pas de schéma national non plus. Entre la gratuité pour le patient, la tarification solidaire et autre participation plus importante des bénéficiaires, chaque structure adopte sa propre stratégie, en fonction de son mode de financement. Pourtant depuis le 1^{er} mars 2017, les médecins généralistes qui le souhaitent peuvent prescrire de l'activité physique adaptée aux patients souffrant d'une affection de longue durée (ALD). Michel Savin reprend : « Même si des avancées ont été réalisées, nous nous arrêtons toujours au milieu du gué. Oui, le sport sur ordonnance peut être prescrit mais il n'est pas remboursé. Sans compter que les médecins restent peu ou mal informés. Résultat sur le terrain, des patients ont des moyens pour y accéder et d'autres pas. Voilà pourquoi, le point essentiel est une prise en charge par l'Assurance-maladie ».

Début de reconnaissance ?

Sur ce plan, les avancées sont très progressives. En décembre 2020, un décret suivi d'un arrêté ont marqué un début de reconnaissance avec le remboursement des bilans APA (activité physique adaptée) dans le parcours de soins global, après le traitement d'un cancer. Dans le PLFSS 2021 (article 71), il est également question du financement « d'un parcours soumis à prescription médicale visant à accompagner les personnes pour lesquelles une complication du diabète de type 2 est découverte ». Et ce, par le fonds d'intervention régional (FIR) des agences régionales

Sport-santé : des preuves établies

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la sédentarité entraîne 2 millions de décès par an dans le monde, et la survenue de nombreuses pathologies chroniques. L'inactivité physique est la cause de 5 % des cardiopathies coronariennes, 7 % des cas de diabète de type 2, 9 % des cancers du sein et 10 % des cancers du côlon. Quant à la pratique régulière d'une activité physique, elle réduit de 30 % les risques de rechute après un cancer du sein et diminue de 30 % le risque de mortalité spécifique des cancers du sein et du côlon (source : ministères de la Santé et du Sport).

Maisons sport-santé : quel mé

... de santé (ARS). Mais sur ce plan aussi, l'accompagnement des ARS demeure très hétérogène d'une région à une autre. Sur la création des MSS, la ministre déléguée aux Sports, Roxana Maracineanu, a annoncé le 29 octobre à l'Assemblée nationale, « consacrer un budget inédit de 3,7 millions d'euros ». Au-delà, Didier Ellart milite en faveur d'une plus grande implication des centres hospitaliers mais aussi des collectivités locales. Des villes comme Strasbourg donc mais aussi Biarritz, Dunkerque, Caen, Villeurbanne, etc., pilotent

leur MSS. Mais au total, les communes ou intercommunalités ne représentent qu'un tiers des dossiers de candidature. Faute de financements dédiés, « la mise en place d'une MSS repose sur une action volontariste des collectivités. Sans compter qu'elles doivent s'acculturer au sujet », conclut-il. Patience donc.

David Picot david1picot@yahoo.fr

(1) Les chiffres officiels n'ont pas pu nous être communiqués avant le bouclage de ce numéro.

Christèle Gautier



Cheffe de projet de la Stratégie nationale sport-santé au ministère des Sports

« Cette hétérogénéité constituera une richesse »

L'objectif de 500 maisons sport-santé d'ici à 2022 sera-t-il tenu ?

Oui, nous en prenons bien le chemin. Au niveau local, nous constatons une forte appétence, des élus notamment, pour ce sujet qui répond vraiment à des attentes. En termes chiffrés, cela se traduit par environ 280 MSS actuellement labellisées dont 138 à l'issue du premier appel à projets. Pour le second, nous avons 270 candidatures. Un certain nombre a donc été retoqué pour trois raisons principales : un, l'activité physique adaptée (APA) n'est pas de la rééducation ; deux, il doit y avoir une mise en réseau et des partenariats car la MSS se trouve à l'interface d'une pluralité d'acteurs ; trois, le modèle, économique ne doit pas reposer uniquement sur la subvention. Il doit être construit pour faire apparaître la stratégie pour pérenniser la structure.

D'une manière générale, par quels types de structures sont-elles portées ?

La volonté est de laisser la possibilité à une pluralité d'acteurs de s'investir sur ce plan. Sur l'ensemble des candidats qui ont déposé un dossier lors des deux premiers appels à projets, nous avons 60 % d'associations, 25 % de collectivités territoriales, 7 % d'établissements publics hospitaliers. Puis des fondations privées et encore des établissements mutualistes. Nous sommes sur des structures en capacité à créer du réseau. Quant à la proportion d'hôpitaux, nous la considérons comme normale : nous ne sommes pas dans une logique de tout médical. En revanche, ceux qui investissent le sujet affichent vraiment une volonté de s'ouvrir à la prévention primaire comme secondaire, en partenariat avec des acteurs qui ne sont pas des professionnels de santé.

Les MSS se caractérisent par leur grande hétérogénéité. Celle-ci ne constitue-t-elle pas un facteur d'inégalité d'accès aux soins ?

Entre les structures qui proposent tout, de l'accueil à la prise en charge, celles qui accueillent avant d'orienter ou celles enfin qui se déplacent vers les populations, il existe effectivement une grande hétérogénéité. Mais celle-ci sera vraiment une richesse lorsque le socle des 500 MSS sera atteint et que l'on pourra faire de la complémentarité entre les structures, qu'elles pourront partager leurs protocoles de prise en charge, etc. En revanche, il y a effectivement nécessité d'augmenter l'offre de prise en charge. Bien sûr, le cap des 500 ne suffira pas pour prendre en charge ne serait-ce que les 10 millions de patients souffrant d'affection de longue durée (ALD) en France. D'où l'importance de travailler ensuite en réseau. Une MSS, c'est une sorte de réseau, dans le réseau.

Initiative

Dans le Nord, une maison itinérante

L'association DK Pulse conçoit des programmes d'activité physique adaptée, destinés à des populations en affection de longue durée ou sédentaires. Elle part à leur rencontre, à bord d'un bus sport-santé baptisé APA Mobile, spécialement aménagé.



« Si tu ne viens pas au sport, le sport viendra à toi. » Le message affiché sur les portes latérales de l'APA mobile sonne comme une invitation au mouvement ! Et à entrer dans ce bus original. À l'intérieur, les sièges ont été remplacés par des vélos semi-allongés, des ergocycles, rameurs et autres plateformes de renforcement musculaire. Au volant, l'association DK Pulse, fondée et dirigée par Sandra Pit, diplômée d'un Master APA (activités physiques adaptées), d'un diplôme universitaire de réadaptation cardiaque. DK ? « Comme Dunkerque », répond-elle du tac au tac puisque l'APA mobile se déplace dans les quartiers prioritaires de la communauté urbaine de Dunkerque (Nord) et dans les communes excentrées de la communauté de communes des Hauts de Flandre.

Un relais en ville

DK Pulse a été lancée en 2012, « à une époque où l'on ne parlait pas trop de sport-santé », souligne l'enseignante, forte de son expérience au sein des services de réadaptation cardiaque et de réhabilitation respiratoire de l'hôpital de Calais. Elle dresse alors le constat suivant : « après la prise en charge hospitalière, il n'existe pas de relais en ville ». Elle installe alors un premier pôle de

réadaptation fixe dans une salle de Cappelle-la-Grande, puis une seconde à Zegerscappel et une troisième à Brouckerque. Labellisée par le ministère des Sports en 2019, cette maison sport-santé devient également itinérante la même année. L'association récupère un bus et le transforme. Il démarre en septembre 2019, avant d'être freiné par le premier confinement. « Nous privilégions le milieu rural, les zones excentrées de Dunkerque et les QPV », reprend Sandra Pit. En pratique, « nous prenons rendez-vous avec les représentants des communes. Puis, nous travaillons avec les professionnels de santé locaux à qui nous annonçons l'arrivée prochaine du bus ».

Pas d'occupationnel

« Nous venons pendant deux mois, deux fois par semaine proposer un programme d'entraînement adapté. C'est le minimum pour avoir un impact sur la santé et que celle-ci s'améliore ». Et de rappeler : « Nous ne faisons pas de l'occupationnel. À la suite de bilans de santé et à partir de protocoles précis, nous éduquons à l'effort. Les personnes doivent vraiment faire fonctionner leur pompe cardiaque. Non pas se mettre dans le rouge mais dans l'orange ». Des

230 personnes accueillies à ses débuts, l'association en prend désormais en charge 750 par an, qui contribuent à hauteur d'un à deux euros, par séance. Elle compte sur dix permanents et un budget de 310 000 euros... « en dehors de la période de Covid », prend soin d'ajouter Sandra Pit. « Juste avant la crise, nous développions justement nos prestations privées qui représentaient 30 % des recettes. L'idée était d'augmenter cette proportion et de diminuer la part publique (70 %), constituée des subventions de collectivités et issues de multiples appels à projets auxquels nous répondons. C'est un combat permanent ».

David Picot david1picot@yahoo.fr

Un appel aux clubs sportifs

Natation, marche, basket-santé... L'objectif de la réadaptation à l'effort est de permettre aux patients de poursuivre une activité dans un club sportif. « Mais la transition est encore difficile. Les associations sportives ne sont pas encore prêtes à recevoir ces pratiquants. Il faut qu'elles baissent d'un cran leur niveau de pratique et qu'elles se dotent en compétences (encadrants...). Il y a pourtant là, un important vivier d'adhérents, en demande », constate Sandra Pit.

Sport Santé Bien-Être

Enjeux et pratiques pour les territoires

Par Frédéric Depiesse, praticien hospitalier au CHU de Martinique, spécialiste en Médecine physique et réadaptation et en médecine du sport

Marie-Cécile Doha, cheffe adjointe du Pôle Sport de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes

Bruno Taiana, président délégué de Sports et Territoires, directeur des sports de la Ville de Bourgoin-Jallieu



Sport Santé Bien-Être Enjeux et pratiques pour les territoires

par Frédéric Depiesse
Marie-Cécile Doha
Bruno Taiana

Nouveau



Les projets Sport Santé Bien Être se développent de plus en plus au sein des collectivités territoriales. Les bienfaits d'une activité physique régulière, adaptée, sécurisée et progressive concernent tous les publics sur tous les territoires.

Cet ouvrage s'adresse aux collectivités et à tous les ceux qui souhaitent agir pour la santé via l'activité physique et sportive. Il donne tous les éléments à prendre en compte dans le montage de projets sport santé bien-être pour optimiser la mise en œuvre sur le terrain. Basé sur des retours d'expériences, il permet de mettre la dimension Sport santé bien-être au cœur d'un véritable projet de développement local.



Un guide opérationnel pour mettre en place des projets Sport Santé Bien-Être



De nombreux retours d'expériences issus de collectivités



Réf. PUS 90

Parution septembre 2018

- Version papier : 45 € TTC
- Version numérique (PDF) : 35 € TTC (à commander sur boutique.territorial.fr)
- TVA en vigueur



Nos engagements

- Envoi en colissimo suivi
- Commande expédiée sous 48 h
- Paiement en ligne sécurisé
- Possibilités de paiement :
 - réservé aux administrations et collectivités : mandat administratif
 - pour les particuliers : carte bancaire, chèque...



Commande

- Courrier : Territorial Editions « Le cube rouge » 140 rue René Rambaud Parc d'activités Le Parvis 2 CS 70215 - 38501 Voiron Cedex
- Email : vpc@territorial.fr
- Web : boutique.territorial.fr



Contact

- Tél. : 04 76 65 87 17 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30)
- SAV : service-client-editions@territorial.fr
- Rejoignez-nous sur [facebook.com/territorial.editions](https://www.facebook.com/territorial.editions) 

